

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur le parking Schiltzenplatz, dans la rue Schiltzenplatz et la rue de Trèves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du 2ème marché mensuel. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue Schiltzenplatz, rue de Trèves et parking Schiltzenplatz
Début :	Vendredi, 17 juin 2022 à 06h00
Fin :	Vendredi, 17 juin 2022 à 14h30
Motif :	2 ^{ème} marché mensuel
Règlement :	GRE-140-2022

Grevenmacher, le 10 juin 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden